

Image not found or type unknown



Succession en corse qui dure depuis 25 ans !

Par **Daktari**, le **16/02/2010** à **09:42**

Bonjour,
Nous sommes 11 héritiers d'une succession en Corse qui traîne depuis ...plus de 25 ans !
Il paraît qu'une loi va être promulguée pour obliger les héritiers à sortir de l'indivision en moins de six mois en 2012.
Est-ce vrai ?
Quand notaires et avocats semblent tout faire (avec les héritiers locaux) pour que la situation perdure, que reste-t-il comme moyen d'action à un simple citoyen qui ne veut pas se ruiner en frais de justice ?
Merci.